



## REGLEMENT 2018

### REGLEMENT "Les Grands Trails du Livradois-Forez"

#### **Art 1 – Organisation**

Les **GRANDS TRAILS DU LIVRADOIS-FOREZ** sont organisés par le club AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM.

#### **Art 2 – Les Epreuves**

- Une épreuve de 48 KM Trail (**X'Trem Trail Marathon Race**) dimanche 14 octobre 2018 à 7h30.  
\*Une barrière horaire est mis en place au km 30 (Vollere-Montagne), tout coureur arrivant après 12h30 sera arrêté et redescendu au départ par une navette mis en place par l'organisation.
- Une épreuve de 48 KM Trail (**X'Trem Trail Marathon Race**) **en relais x2** dimanche 14 octobre 2018 à 7h30. **(Les participants se rendent sur le point de relais au KM 24 par leurs propres moyens de locomotion, il finissent l'épreuve ensemble sur le dernier KM).**
- Une épreuve de 28 KM Trail (**Trail Des Druides**) dimanche 14 octobre 2018 à 9h30
- Une épreuve de 12 KM nature (**Initia- Trail**) dimanche 14 octobre 2018 à 10h30

Vous trouverez le règlement complet sur le site : <http://auvernetrail-natureteam.com/>

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

#### **Art 3 – Participation et Catégories d'Age**

L'épreuve de 48 km est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de 20 ans.

L'épreuve de 28 km est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de 18 ans.

L'épreuve de 12 km est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de 16 ans.

**Pour toutes les épreuves :**

**Pour les non licenciés, obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication de l'athlétisme en compétition. (Pour toutes les catégories d'âges).**

**Un mineur doit obligatoirement avoir une autorisation parentale et en plus un certificat médical de non contre-indication de l'athlétisme en compétition s'il est non licencié.**

**L'autorisation parentale est également obligatoire pour les mineurs licenciés lors de la présentation de leur licence.**

**Pour l'épreuve de 48 Km. X'Trem Trail Marathon Race relais x2 un certificat médical devra être fourni par les deux participants (ou deux licences). Le relais (échange de ceinture dossard) se fera au Km 24. Les participants se rendront par leurs propres moyens au point de relais. La ligne d'arrivée devra être franchie par les deux relayeurs, ils finissent ensemble sur le dernier KM.**

**Catégories d'Age (FFA) :**

Les Catégories d'âge 2018

(Valable jusqu'au 31 OCTOBRE 2018)

**Masters VE** 1978 et avant

**Seniors SE** 1979 à 1995

**Espoirs ES** 1996 à 1998

**Juniors JU** 1999 et 2000

**Cadets CA** 2001 et 2002

**Détails des catégories Vétérans :**

Masters H et F

**V1** 1978 - 1969

**V2** 1968 - 1959

**V3** 1958 - 1949

**V4** 1948 - 1939

**V5** 1938 et avant

## **Art 4 – Inscription**

Les inscriptions sont possibles sur place le jour de l'épreuve suivant disponibilité de dossard et en ligne sur notre site internet.

A) Vous êtes coureur licencié à la Fédération Française d'Athlétisme, vous devez impérativement joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (saison 2018/2019) à votre inscription,

B) Vous êtes coureur licencié FSCF, FSGT ou UFOLEP, titulaire d'une licence faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...), vous devez impérativement joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (saison 2018/2019) à votre inscription.

C) Vous êtes coureur licencié FF Triathlon compétition. Suite à un accord intervenu entre la FFTRI, la FFA et le Ministère des Sports (Circulaire Administrative 2017-2018 (au 14-06-2017)), les organisateurs de courses hors stade peuvent désormais accepter les licences FFTRI compétition. Les licenciés FFTRI seront donc accueillis sur les courses hors stade, sans présentation d'un certificat médical supplémentaire. Vous devez impérativement joindre la photocopie de votre licence en cours de validité (saison 2017/2018) à votre inscription.

D) Vous êtes coureur licencié à toute autre Fédération ou non licencié, vous devez avoir en votre possession un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition. Ce certificat médical ou sa copie devra être fourni avec inscription.

E) Il ne sera délivré aucun certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition par le médecin présent sur le site. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course. Les inscriptions sont individuelles et doivent être rédigées sur un bulletin officiel ou en ligne sur notre site internet. Tout bulletin incorrectement rédigé, partiellement illisible, non signé, ou la date de certificat illisible ou raturée ne sera pas validé.

Tarifs d'Inscriptions :

- **X'TREM TRAIL MARATHON RACE : 37 euros**

- **TRAIL DES DRUIDES : 23 euros**

- **INITIA-TRAIL : 11 euros**

**Possibilité d'inscriptions sur place suivant les places disponibles (+ 3 euros).**

Les inscriptions sont gérées par **ERUN 63**. Le module d'inscription est disponible sur le site internet de l'organisation.

Les frais d'inscription des Trails comprennent :

- **le dossard et le chronométrage,**
- **l'assistance médicale,**
- **les ravitaillements,**

- un lot souvenir.

Toute demande d'annulation doit être adressée à : AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM

La Chauvanie 63930 Augerolles

**Pour toute demande d'annulation faite au-delà du 29/09/2018, aucun remboursement ne sera effectué. Des frais d'annulation de 5 euros seront retenus sur chaque inscription.**

**Toutes demande d'annulation devras être faite avec présentation d'un certificat médical pour blessures ou raison de santé.**

**Toutes autres raisons ne seront pas prises en compte.**

## **Art 6 – Retrait des dossards**

Le samedi 13 octobre 2018 de 13h à 19h pour toutes les épreuves et le dimanche 14 octobre 2018 à partir de 6h et ce jusqu'à 30mn avant chaque départ, **à la maison du lac, la Prade, 63120 Aubusson d'Auvergne.**

**Attention** : pour le retrait des dossards, l'organisateur est susceptible de vous demander une pièce d'identité. Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

**Attention** : le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations.

**Aucun coureur ne sera accepté dans le parc coureur pour le control du matériel sans celui-ci.**

## **Art 7 – Equipement impératif**

Tout participant aux épreuves des Grands Trails du Livradois-Forez devra s'équiper en fonction de la météo.

Une réserve d'eau, type gourde ou sac d'hydratation est obligatoire sur toutes les épreuves.

Couverture de survie et sifflet obligatoire sur les épreuves 48 et 28 KM.

Un téléphone portable est vivement conseillé.

Un contrôle sera réalisé lors du retrait du dossard et avant entrée dans le parc coureurs.

**Tout coureurs ne pouvant présenter l'équipement demandé sera refusé dans le parc coureurs et ne pourra donc pas prendre le départ, si toutefois celui-ci décidai à participer malgré l'interdiction, il le fera sous sa responsabilité et ne sera pas au classement.**

**L'organisateur décline toute responsabilité.**

## **Art 8 – Balisage**

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur rouge pour le 48km, bleu pour le 28km et verte pour le 12km accrochée aux arbres, un fléchage par panneaux et au sol.

## **Art 9 – Sécurité et secours**

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera composée de trois ambulances, 10 ambulanciers, un médecin généraliste sur le site départ/arrivée + des pompiers.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ses règles.

## **Art 10 – Ravitaillements**

Les Grands Trails du Livradois-Forez sont une épreuve en autosuffisance partielle.

- sur le parcours 48KM : Trois ravitaillements solide/liquide + 1 point d'eau + ravitaillement arrivée, idem pour la course relais x 2.
- sur le parcours 28KM : Deux ravitaillement solide/liquide + 1 point d'eau + ravitaillement arrivée
- sur le parcours 12KM : 1 ravitaillements solide/liquide + ravitaillement arrivée

**Il est strictement interdit, sous peine de disqualification, d'être ravitaillé en dehors des zones de ravitaillement et points d'eau prévus par les organisateurs.**

## **Art 11 – Barrières horaires et contrôles**

Des contrôles seront effectués tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible tout au long de la course.

Les contrôleurs placés sur le parcours sont également habilités à contrôler le matériel obligatoire. Tout coureur n'étant pas en possession de son matériel obligatoire lors du contrôle sera disqualifié.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés par les organisateurs sera disqualifié.

Tout coureur arrivant après 12h30 au km 30 (vollore-Montagne), sera arrêté et invité à redescendre au départ par la navette mise en place par l'organistaion

## **Art 12 – Abandon**

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou au signaleur le plus proche, et restituer son dossard.

## **Art 13 – Réclamations**

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

## **Art 14 – Prix et récompenses**

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

La remise des prix aura lieu au Lac d'Aubusson d'Auvergne (Lieu de Départ et d'arrivée). La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

Un classement individuel sera effectué. Des trophées seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch de chaque épreuve et également par catégories.

### **Art 15 – Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus), pour la durée de l'événement.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur Fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

L'organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

### **Art 16 – Jury d'épreuve**

Un Jury officiel d'épreuve sera désigné. Il est composé du Directeur de l'épreuve, du Médecin Chef, du Coordinateur général et du Président du Comité d'organisation. Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques.

### **Art 17 – Obligation des participants**

Les VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

#### Respect de l'environnement :

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur :

Jet de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore.

#### Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou de disqualification.

#### Assistance aux autres concurrents :

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou de téléphone pour joindre le PC.

### **Art 18 – Droits d'image et droits informatiques et libertés**

Par son engagement, tout coureur autorise le club AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels il pourrait apparaître. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

### **Art 19 – Acceptation du règlement de l'épreuve**

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.

Fait à Augerolles le 20/10/2017

Le Président du Comité d'Organisation et les Directeurs de Course.

Le directeur de l'organisation

Luc Aubert

*Aubert*

Pour AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM/LES GRANDS TRAIL DU LIVRADOIS-FOREZ

Le président

Luc Aubert

*Aubert*

Pour AUVERGNE TRAIL NATURE TEAM/LES GRANDS TRAIL DU LIVRADOIS-FOREZ

Les co-directeurs

Responsable des parcours et logistique

José Leitao

Pascal Liandrat

Cyrille Gayard

Signature des concurrents.

